MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

REPUBLIQUE DU CONGO Unité - Travail - Progrès

SECRETARIAT GENERAL & A LA JUSTICE

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU Arrêté n° 16 529 MJDHPPA-SGJ-DACS-SSLCSPN portant changement de nom de monsieur **DZABA-MAKITA Prosper**

SERVICE DU SCEAU, DE LA LEGISLATION CIVILE, DU STATUT DES PERSONNES ET DE LA NATURALISATION

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille en République du Congo;

Vu la loi n° 19/99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 22/92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo;

Vu le décret n° 99/85 du 15 mai 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général à la justice ;

Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir règlementaire ;

Vu le décret n° 2016-365 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones;

Vu le décret n° 2017-260 du 25 juillet 2017 portant organisation du ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones;

Vu le décret n° 2021/300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la requête de l'intéressé et la publication parue dans «Les Dépêches de Brazzaville» n° 4361 mercredi 19 octobre 2022 ;

Vu le défaut d'opposition.

ARRETE:

Article premier: Monsieur DZABA-MAKITA Prosper de nationalité congolaise né le 27 août 1972 à Brazzaville, fils de DZABA Grégoire et de DILAVOYEMI Cécile, est autorisé à changer son second nom patronymique actuel.

Article 2: Monsieur DZABA-MAKITA Prosper s'appellera désormais AOUAYIBO DZABA Prosper.

Article 3: le présent arrêté sera transcrit en marge du centre d'état civil de Makélékélé, enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville le, 1 er décembre 2023

Aimé Ange Wilfrid BININGA

AMPLIATIONS:

| MJDHPPA/CAB | 2 |
|---------------------|------|
| SGJ/DACS | 2 |
| COUR SUPREME | 2 |
| C.A DE BRAZZAVILLE | 2 |
| C.E.C DE MAKELEKELE | 2 |
| JORC | 2 |
| SGG/BG | 2 |
| DOSSIERS | 2 |
| INTERESSE | 1/17 |
| C | / |